



Adopté avec
amendement
25/05/2023

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 mai 2021

Question n° 9 de Mme Servgi Koyuncu, déposée le 8 novembre 2022 « Bouclage du quartier des Boveresses et de Praz-Séchaud à l'occasion de la Fête nationale »

Rappel

« Depuis 2018, la police ferme l'entrée des quartiers de Boveresses et de Praz-Séchaud à l'occasion de la Fête nationale.

Cette année la route était fermée depuis le rond-point de Foyer jusqu'en haut du chemin des Boveresses le 31 juillet au soir et le 1^{er} au soir. Les bus ne s'arrêtaient à l'arrêt Foyer ces deux soirs. Les habitants et travailleurs sont donc obligés de terminer leur trajet à pied. Et que dire de personnes en situation de handicap ? Et que dire des personnes âgées qui ne peuvent pas marcher sur une longue distance et encore moins en montée ? ».

Préambule

Lors de manifestations publiques, en anticipant le nombre de personnes attendues sur un lieu ou un parcours, la Municipalité suit attentivement l'évolution des comportements et coordonne par exemple les transports publics. Il n'est dès lors pas correct de parler de bouclage.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Pour quelle raison la Municipalité choisit-elle cette stratégie de bouclage ?

Comme précisé en préambule, l'utilisation du terme de bouclage est malheureuse. Le trajet des bus à Noël au centre-ville fait par exemple aussi l'objet de suppressions de cadence, vu la foule. Par conséquent, il n'existe pas de stratégie de bouclage systématique.

Question 2 : La Municipalité se sent-elle en droit de laisser ce quartier se débrouiller tout seul en cas de débordement lors de la Fête nationale ?

La Municipalité ne laisse jamais un quartier seul lorsque ce type de débordement survient. Ses services sont présents dans ces situations particulières, même si, parfois, aucune intervention visible n'est perceptible.



Question 3 : Pour quelle raison lorsque des habitants appellent la police pour signaler des débordements la police n'intervient-elle pas, ou trop tard, et avec les camions blindés et les habillements anti-émeutes ?

Le type d'intervention fait systématiquement l'objet de réflexions en amont et, en fonction, notamment, du risque de déprédation, il est effectivement possible qu'un convoi de camions pompiers soit escorté par la Police municipale de Lausanne (PML) pour éviter tout débordement.

Question 4 : Quelles réflexions la Ville a-t-elle effectuées pour trouver d'autres solutions à la problématique évoquée ci-dessus et quels ont été les raisons du choix du bouclage ?

Dans ce type de situation, la Ville prend en compte les différents intérêts en jeu en termes d'importance et de durée, tout particulièrement du point de vue de la sécurité et de la mobilité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Servgi Koyuncu.
Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 mai 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter